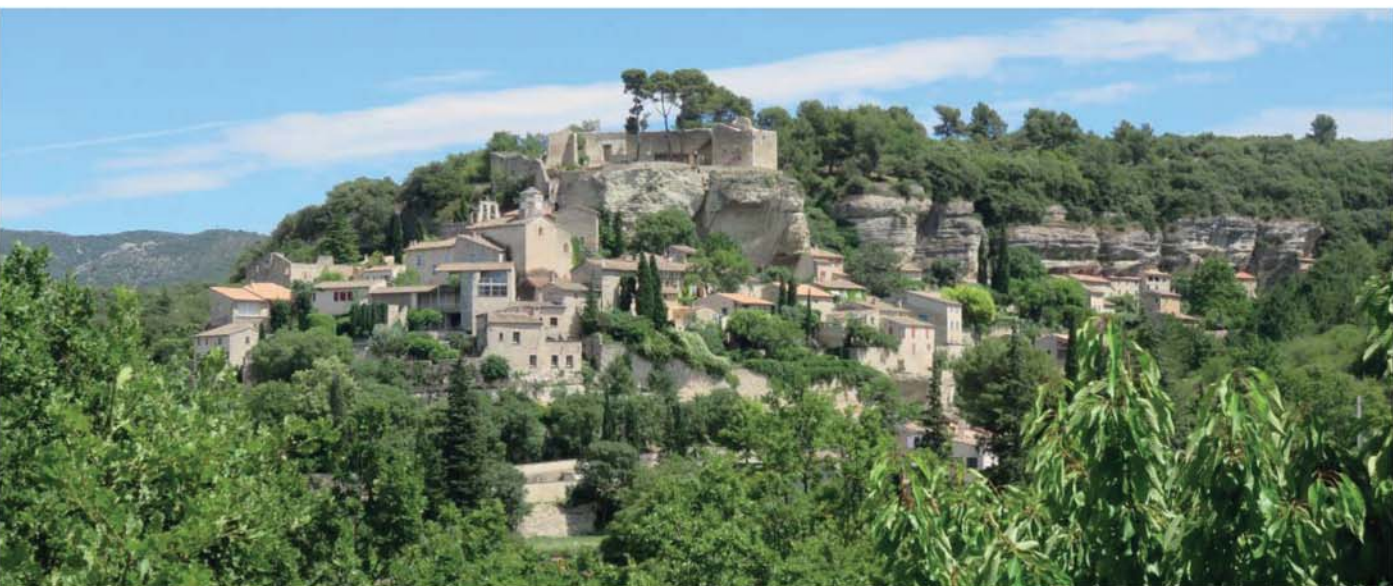




ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LE BEAUCET (84)



4d. LE REGLEMENT GRAPHIQUE
PARTIE CENTRE - 1/1000e

Dates :

Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par DCM du 07/11/1978
Révision n°1 du POS approuvée par DCM du 16/09/1994
Modification n°1 du POS approuvée par DCM du 28/02/1996
Révision générale du POS / élaboration du PLU prescrite par DCM du 25/10/2014
Objectifs de la procédure et modalités de la concertation renforcées par DCM du 31/10/2015
PLU arrêté par DCM du 26/11/2016
PLU approuvé par DCM du 04/08/2017

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT APPROUVE LE 04/08/2017



POULAIN URBANISME CONSEIL
223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS				
Numéro	Objet	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Création / Maintien du sentier piétonnier du village du Beaucet jusqu'à Saint-Didier	Lieudit Vignace	Largeur de 3 m, 877 m²	Commune
2	Création / Maintien du sentier piétonnier du village du Beaucet jusqu'à Saint-Didier	Lieudits Boutacouire et Paradis	Largeur de 3 m, 634 m²	Commune
3	Création d'une aire paysagère pour stationnements occasionnels	Lieudit Rouyère, parcelle A 410p	1 930 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace collectif paysager (jardin public, aire de jeux, boudrome, stationnements, etc.)	Le Village, parcelles B 439 et B 734	3 241 m²	Commune
5	Création d'un sentier piétonnier entre le chemin de l'Ermitage et le château	Lieudit Garenne, parcelles B 406p, 496p, 690p et 493p	Largeur de 3 m, 606 m²	Commune
6	Création d'une aire paysagère de stationnements, de loisirs et de pique-nique le long du chemin de l'Ermitage (futur accès piétonnier nord vers le château)	Lieudit Terre de La Croix, parcelles B 694, 695, 696 et 697	9 465 m²	Commune
7	Acquisition et aménagement du parking de Barbareneque	Lieudit Barbareneque, parcelle C 5p	4 275 m²	Commune
8	Réouverture d'un sentier piétonnier (chemin du Beaucet à Gordes)	Lieudit Clapiérouze / Saint Gens, parcelle C 337	Largeur de 3 m, 758 m²	Commune
9	Acquisition / Aménagement la route de Saint Gens depuis l'ermitage jusqu'à la carrière	Lieudit Vignaud parcelle C 181p	Largeur de 6 m, 1 427 m²	Commune
10	Acquisition / Aménagement la route de Saint Gens depuis l'ermitage jusqu'à la carrière	Lieudit Bourguigne parcelles C 205p, 280p, 251p, 250p, 303p et 304p	Largeur de 6 m, 4 011 m²	Commune
11	Création d'un accès routier pour désenclaver des terrains	Lieudit Beaumont parcelles B 510 et 598	Largeur de 6 m, 408 m² (dont domaine public)	Commune

- ★ Elément patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination (hébergement touristique) au titre du L151-11-2 du C.urb
★ Elément patrimonial au titre du L151-19 du C. Urb
— Elément patrimonial au titre du L151-19 du C. Urb (tracé présumé des galeries souterraines)
▨ Zone recensée au titre du L151-19 du C. Urb car le patrimoine agricole rural lié à la pierre y est très présent
▨ Espace paysager d'intérêt patrimonial, inconstructible au titre du L151-19 du C. Urb
▨ Secteur concerné par une orientation d'aménagement (cf. pièce 3 du PLU)
▨ Emplacement réservé au titre du L151-41 du C. Urb
▨ Espace Boisé Classé au titre du L13-1 du C. Urb
Zone inondable à l'Atlas des Zones Inondables
▨ lit majeur
▨ lit majeur exception
▨ lit mineur
▨ ruissellement
Zones et secteurs du PLU
■ Zone urbaine UAb3
■ Secteur urbain UAeb3
■ Zone urbaine UBb3
■ Zone urbaine UBc3
■ Zone urbaine UDb3
■ Secteur urbain UDab1
■ Secteur urbain UDab3
■ Secteur urbain UDar
■ Zone à Urbaniser AUb3
■ Secteur agricole Ab3
■ Secteur agricole Ar
■ Secteur agricole touristique Atb3
■ Secteur naturel Nb3
■ Secteur naturel de carrière Ncr
■ Secteur naturel habité Nhb3
■ Secteur naturel habité Nhr
■ Secteur naturel Nr
■ Secteur naturel touristique Ntr